

DECRET N° 2004-259 DU 05 MAI 2004

Portant nomination des Directeurs des services centraux et techniques du Ministère d'Etat chargé du Plan, de la Prospective et du Développement.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-137 du 18 mars 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère chargé du Plan, de la Prospective et du Développement ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat chargé du Plan, de la Prospective et du Développement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 avril 2004 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Les personnes ci-après désignées sont nommées directeurs des services centraux et techniques du Ministère chargé du Plan, de la Prospective et du Développement.

Il s'agit de :

- Directeur Général de la Prospective,
de la Population et de l'Analyse
Régionale : Monsieur Latifou SOUMANOU

- Directeur Général des Ressources pour le Développement : Monsieur Théophile MONTCHO
- Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique : Monsieur Cosme VODOUNOU
- Directeur de l'Administration : Monsieur Rigobert COECHI
- Directrice de la Programmation et de la Prospective : Madame Aminatou CHOUBADE
- Directeur de la Prospective et des Stratégies : Monsieur Mathias POFAGI
- Directrice de l'Analyse Régionale : Madame Joséphine AGO MADEGNAN
- Directrice Nationale des Politiques de Population : Madame Françoise Mahoussi ALODJOGBE
- Directeur du Suivi des Programmes de Gouvernance : Monsieur N'dé Antoine OKE SOSSA
- Directeur du Suivi des Programmes de Production et d'Equipeement : Monsieur Gabriel Nounagnon DEGBEGNI
- Directrice du Suivi des Programmes de Développement Social : Madame Céline Todofon GBAGUIDI
- Directeur du Suivi des programmes de Développement Régional : Monsieur Alphonse ADJAMAÏ
- Directeur du Financement du Développement : Monsieur Mamoudou YESSOUFOU
- Directrice du Renforcement des Capacités : Madame Berthe OGOUNCHI AGBOKPONGBE AMOUSSOU
- Directeur de la Documentation et de l'Informatique : Monsieur Ignace CODJIA

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 05 mai 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé du Plan,
de la Prospective et du Développement,

Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministres des Finances
et de l'Economie,

Grégoire LAOUROU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECPPD 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 15 JO 1.-